

QUESTIONNAIRE D'AUTO-POSITIONNEMENT :
FEEBat Renove

Nom et prénom du stagiaire :

Entreprise :

Date :

1. Quelles formations avez-vous déjà suivies en rapport à votre métier ?

(indiquez les intitulés, et si possible les dates)

.....
.....

2. Quelles sont vos attentes par rapport à la formation que vous allez suivre ?

(plusieurs réponses possibles)

- Acquérir des connaissances de base sur un sujet que je maîtrise assez mal
- Me perfectionner sur une activité que je pratique déjà
- M'informer des évolutions des produits, techniques et réglementations
- Faire des exercices pratiques pour acquérir plus d'autonomie et des bons réflexes
- Echanger des pratiques entre professionnels
- Bénéficier de conseils individualisés
- Autre (par exemple des cas concrets à résoudre, dans ce cas merci de nous les transmettre de préférence avant le début de la formation) ? :

.....

3. Votre entreprise intervient-elle sur des chantiers de rénovation énergétique (isolation, chauffage, ventilation, ...) ?

- Tout le temps
- Souvent
- Quelquefois
- Jamais.

4. Votre entreprise détient-elle une qualification RGE (Qualibat®, Eco Artisan®, Qualifelec®, ...) ?

- Oui : qualification(s) détenues :
- Non, mais j'aimerais en faire la demande
- Non, ce n'est pas nécessaire concernant mon activité.

5. Le D.P.E (diagnostic de performance énergétique) est-il obligatoire pour les logements anciens mis en location ?

- Oui
- Non.

.../...



.../...

- 6. Qu'entend-on en France par l'expression « Facteur 4 » ?**
- La division par 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050
 - La division par 4 des consommations d'énergie à l'horizon 2050.
- 7. En France, le bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie, principalement à cause de quels postes ?**
- L'éclairage et la ventilation
 - Le chauffage
- 8. Dans un DPE (Diagnostic de Performance Energétique) la lettre A correspond à quelle consommation en énergie primaire ?**
- Supérieure ou égale à 450 kWhep/m².an
 - Entre 91 et 150 kWhep/m².an
 - Inférieure ou égale à 50 kWhep/m².an.
- 9. La première réglementation thermique française pour les bâtiments neufs a vu le jour en :**
- 1982
 - 1974
 - 2005.
- 10. La certification ACERMI s'applique :**
- Aux vitrages
 - Aux isolants thermiques.
- 11. Les aides financières de l'ANAH pour les travaux d'économie d'énergie sont attribuées :**
- Uniquement aux propriétaires occupants sans condition de ressources
 - Uniquement aux propriétaires occupants avec condition de ressources
 - Aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants sous condition de ressources.
- 12. Conseillez-vous vos clients sur les aides financières dont ils peuvent bénéficier sur les travaux d'amélioration énergétique ?**
- Oui, tous le temps
 - Quelquefois mais j'aimerais en savoir d'avantage
 - Pas actuellement mais cela me paraît indispensable pour gagner des marchés !
 - Non jamais et ce n'est pas mon boulot !

Evaluation du positionnement par le formateur :

Visa :

Merci de retourner le présent questionnaire complété à votre correspondante départementale AFABAT, par courrier ou par mail, avec votre bulletin d'inscription.